

La lettre

aux adhérent(e)s

Institut CGT d'histoire sociale du Finistère

Adresse : IHS CGT 29, Maison du peuple, 2 place Edouard Mazé, 29200 BREST - Courriel : ihscgt29@orange.fr

N° 23, Décembre 2023

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'INSTITUT C.G.T. D'HISTOIRE SOCIALE DU FINISTERE Mardi 28 novembre 2023 à Brest



Un an après sa création, l'Institut CGT d'histoire sociale du Finistère a réuni son assemblée générale annuelle mardi 28 novembre à la Maison du Peuple à Brest.

Cette réunion a représenté un moment important de rencontres et d'échanges entre les adhérent.e.s venu.e.s en nombre et a été l'occasion de débattre sur l'activité menée en 2023 et de dégager des perspectives pour 2024.

L'année prochaine sera une année d'anniversaires avec les cent ans des Maisons du Peuple de Brest et Morlaix mais aussi celui de la grande grève des sardinières de Douarnenez en 1924. L'Institut sera partie prenante dans les projets autour de ces évènements.

Les participants à cette assemblée générale ont pu découvrir l'exposition « Au fil du temps depuis 1864, les chemins de fer dans le pays de Morlaix » réalisée par la Maison du Peuple de Morlaix à l'occasion des journées du Patrimoine 2023.

Sommaire

Rapport introductif
Intervention

Page 2 à 4

Activités 2023
Perspectives 2024
Evolution des effectifs

Page 5

Conclusions

Page 6

Rapport introductif - Michel Voyez

Cher.e.s camarades.

Notre Assemblée générale se tient dans un moment important du mouvement social. La mobilisation contre le projet de réforme des retraites porté par Elisabeth Borne et Olivier Dussopt a débuté le 19 janvier, s'est poursuivie jusqu'aux immenses manifestations du 1er mai historiquement unitaire puis s'est prolongée sous des formes différentes par la suite.

Des journées de grèves et de manifestations d'une ampleur rarement égalée dans l'histoire du syndicalisme se sont déroulées dans tout le pays et bien sûr dans le Finistère.



Manifestation à Brest, le 11 février

Dans les grandes villes du département, des chiffres sans précédents ont été atteints (plus de 80 000 manifestants dans le Finistère le 11 février). Des défilés ont été remarqués et remarquables dans des petites communes tel Ouessant (850 h).

L'ensemble des organisations syndicales est resté uni sans jamais se diviser dans ce combat, voilà un phénomène qui fera date dans l'histoire syndicale.

Nous avons connu des séquences parlementaires où le gouvernement a usé et abusé de toutes les possibilités offertes par la Constitution française pour contourner la démocratie. Une large majorité de la population a découvert à cette occasion ces articles de la Constitution qui permettent de tronquer les débats et de bafouer la démocratie parlementaire jusqu'à l'adoption de la loi par un passage en force à l'Assemblée nationale avec l'Article 49 alinéa 3. 18 à 20 à ce jour...

Avec, par la suite une motion de censure qui a été rejetée à neuf voix près, le gouvernement est passé très près de la correctionnelle.

Puis nous avons vécu l'épisode du Conseil constitutionnel, sans illusion sur l'avis de cette institution dite des « sages de la République ». La promulgation par Macron quelques heures seulement après l'avis du Conseil constitutionnel a été vécue comme une véritable provocation.

Lorsque les deux tiers de la population et 90 % des salariés concernés expriment avec force leur opinion négative sur un projet de loi, quelle est la légitimité du gouvernement qui l'a fait adopter sans vote par un passage en force ?

De nombreux commentateurs se sont aventurés à faire référence à l'histoire. Les années 1936, 1968, 1995 ont été évoquées pour comparer l'ampleur de la mobilisation. Autant de périodes où les gouvernements et le patronat ont été contraints à la négociation pour répondre aux revendications.

Comme le souligne Gilbert Garrel (président de l'IHS) dans son rapport lors de l'AG annuelle de l'IHS national le 16 mai :

Est-il bien raisonnable de faire de telles juxtapositions avec ces moments historiques ?

En 1936, c'est le Front populaire, la gauche politique est unie, la CGT est réunifiée après 14 années de scission, car la menace fasciste est là en Europe et en France. Les grèves et les occupations d'usines avaient pour but d'accompagner par la lutte un changement de gouvernement amené par un mouvement politique et syndical puissant dans ce contexte si particulier et tout de même différent de celui que nous connaissons aujourd'hui. Néanmoins, il faut se rappeler que ce moment progressiste a eu une durée très limitée et que moins de deux ans plus tard, nombre de ses acquis étaient remis en cause.

En 1968, certains ont qualifié la généralisation de l'action syndicale d'irruption générée par la mobilisation étudiante et par la violence de la répression policière à l'encontre de la jeunesse. C'est occulter un peu vite que les années précédentes et notamment l'année 1967 avaient été jalonnées de grèves et de luttes dans de nombreux secteurs pour s'opposer aux attaques contre la Sécurité sociale par les ordonnances Jeanneney, mais aussi pour des revendications sur les salaires et les conditions de vie et de travail. Et il est important de rappeler qu'après la démission de De Gaulle à la suite de son échec référendaire, c'est la droite qui a remporté haut la main les élections de 1969 face à une gauche divisée, laissant Pompidou et Poher s'opposer au second tour.



Manifestation à Ouessant, le 11 février

En 1995, le déroulement de la mobilisation fut également d'un autre ordre. Le déclenchement de l'action était le résultat d'un long processus de luttes construites dans la durée. La réaction fut différente à l'exemple de la décision prise par la direction de la SNCF d'arrêter toutes

les circulations ferroviaires, pensant peut-être que cela produirait un retournement de l'opinion publique. L'action était partout, à des degrés différents certes, mais il y avait un effet d'entraînement qui dépassait largement les journées de manifestations interprofessionnelles.

Ces trois moments qui ont marqué l'histoire du mouvement syndical, nous montrent qu'il n'est pas tout à fait juste d'établir des similitudes avec ce que nous connaissons aujourd'hui tant les contextes sont différents.

Nous savons qu'il est toujours utile de tirer des enseignements de l'histoire, et il faut reconnaître que les forces politiques réactionnaires comme le patronat savent très bien se servir des expériences du passé.



Manifestation contre le CPE à Morlaix en 2006

Le mouvement contre le CPE de 2006 a été également cité, rappelant qu'une loi même promulguée peut ne jamais être appliquée. Toutefois, le contexte et la forme de la lutte sont bien distincts. En 2006, les mobilisations syndicales sont venues en masse et en appui de la mobilisation étudiante et lycéenne. C'était justifié par le fait que nous étions tous concernés par ces contrats de travail au rabais qui auraient entraîné des conséquences pour l'ensemble du salariat.

Nous pouvons aussi penser que la droite au pouvoir a abdiqué dans l'objectif de ne pas compromettre ses chances pour l'échéance de 2007, ce qui lui a réussi puisque Sarkozy a été élu.

Mais même si le contexte politique est difficilement comparable, cela ne signifie pas que la mobilisation actuelle doit cesser, car le gouvernement est fragilisé et sa majorité toute relative semble bien friable.

Quelques éléments peuvent faire l'objet de rapprochements : l'ampleur des manifestations, le soutien populaire et le fait que ce mouvement survienne dans une période où il y a de forts mécontentements, en particulier sur les salaires.

Enfin, il y a un fait incontestable, c'est que ce combat contre la réforme Borne-Macron a permis de remettre le syndicalisme sur le devant de la scène sociale en réponse à ceux qui depuis pas mal de temps laissaient entendre que le syndicalisme serait dépassé.

Intervention - Anne-Marie Quesseveur, co-présidente de l'IHS 29

Pour compléter le rapport de Michel Voyez, je dirai que, s'il y a des points communs entre les périodes historiques de revendications et d'actions évoquées (36, 68, 95, 2006) et aujourd'hui, il y a aussi de grandes différences.

Parmi les points communs il y a bien sûr l'ampleur des manifestations, favorisée par une unité d'action des divers syndicats qui a duré jusqu'au bout ; ce qui fait que nous avons tous vu dans les rassemblements et défilés des personnes non syndiqués qui manifestaient pour la première fois de leur vie ou depuis bien longtemps. On trouve aussi un fort mécontentement dans les milieux populaires, conséquences de graves problèmes sociaux. Si on compare aujourd'hui avec la période du Front Populaire, en plus de la crise sociale, il y a aussi une crise démocratique qui contribue à la montée de l'extrême droite avec ses composantes habituelles : démagogie, xénophobie.

Mais les différences de ces événements avec le présent sont notables :

1. Les périodes passées évoquées sont des moments de conquêtes sociales, de progrès (36, 68), de succès (95 et 2006), au moins d'espoir de jours meilleurs face au pouvoir, alors que depuis quelques années nous sommes surtout dans la défense, face à un « détricotage » des acquis sociaux, et que la victoire, malgré les fortes mobilisations, n'est pas toujours été au rendez-vous.
2. Des problèmes nouveaux se greffent aux revendications habituelles : on assiste à une dégradation accélérée des services publics, faute de moyens, à leur suppression dans les zones rurales ou certaines banlieues (maternités, écoles, postes, gares), au détriment des salariés et des usagers, entraînant une désertification des territoires ; on remplace le personnel d'accueil par Internet auquel toute la population n'a pas accès ou n'est pas formée, privant ainsi de leurs droits sociaux les plus fragiles ; le système de santé est à bout de souffle avec une pénurie croissante de professionnels ou de médicaments. A cela s'ajoutent les problèmes écologiques (pollutions, changements climatiques), d'insécurité et de violences aux causes multiples qui touchent surtout les plus vulnérables, sans solutions malgré les déclarations gouvernementales.

Tout cela montre bien que si l'histoire aide à comprendre certains phénomènes, elle ne se répète pas et il faut sans cesse lutter et inventer. Mais il y a, entre ces périodes évoquées et aujourd'hui, une différence importante d'un autre ordre et qui nous ramène à une époque bien plus lointaine, comme un retour en arrière, au tout début du syndicalisme, fin 19^{ème} et début 20^{ème} siècles, quand les syndiqués cherchaient des lieux de réunion : c'est la question des locaux des UL, parfois aussi des UD. Rappel : aux premiers temps des syndicats, ceux-ci ont obtenu d'être logés gratuitement par les mairies dans des Bourses du travail ou Maisons des syndicats et, le plus souvent, ont bénéficié durant quelques décennies d'une

certaine sécurité, malgré parfois des déménagements.

Dans certaines villes, afin d'être indépendants du pouvoir local, syndicats et UL, ont créé une association pour acheter ou construire des bâtiments, grâce à des souscriptions et aides diverses, et en faire une Maison du Peuple dont ils étaient propriétaires, y ajoutant activités sociales et culturelles.

Malheureusement, depuis une vingtaine d'années environ, la situation se dégrade ; des municipalités, surtout de droite, mettent les organisations syndicales (pas seulement la CGT) en demeure de quitter les locaux municipaux qu'elles occupent depuis longtemps, à la fois outil syndical et lieu historique de mémoire ouvrière. Ces maires –pour qui les syndicats ne sont pas prioritaires et doivent trouver seuls des logements- ont des projets dits « d'intérêt général » pour les bâtiments récupérés : services communaux, logements. La situation s'aggrave avec les problèmes financiers des villes et la crise du logement. Les syndicats, quand ils sont relogés, le sont dans des conditions insatisfaisantes pour leur travail, parfois contre un loyer. Le phénomène s'étend à de nombreuses communes (cf. Lorient en décembre 2020) et, malgré actions et procès des syndicats, les succès sont rares.



Désormais, seules les organisations qui ont la chance d'être propriétaires de leurs locaux, par le biais d'associations, sont à l'abri de ces expulsions. En Bretagne, c'est le cas des Maisons du Peuple de St-Malo, Morlaix et Brest (pour la partie Maison du peuple) qui ont fêté ou vont fêter leurs cent ans (St-Malo en 2021, Brest et Morlaix en 2024) ; St-Malo et Morlaix sont toujours dans leurs locaux d'origine. En ce qui concerne le Finistère, les Maisons du Peuple de Brest et Morlaix sont donc dans les préparatifs de ces anniversaires dont on doit se réjouir, en lien avec divers partenaires dont l'Ihs 29 et l'Ihs de Bretagne. Si les programmes de ces commémorations ne sont pas complètement élaborés, nous savons déjà que la Maison du Peuple de Brest doit publier une brochure à partir du travail de Robert Salaün. A Morlaix, expositions et spectacles seront présentés, avec sans doute la réédition d'une précédente brochure après modifications.

Les animations et publications de ces centenaires ont pour but de marquer de manière festive une date anniversaire, de faire connaître à un plus grand nombre l'histoire ouvrière et syndicale d'une ville, mais aussi de souligner l'importance pour les syndicats d'avoir des locaux fonctionnels et pérennes, gage d'un meilleur accueil des salariés. Nous espérons que les syndiqués participant à ces commémorations apprécieront leur chance d'être à l'abri des expulsions ; qu'ils penseront aux militants d'autrefois qui leur ont laissé cet outil de travail, à la nécessité de l'entretenir (cf. Les récents travaux à la MDP de Morlaix) et de le faire vivre.



Toutefois, il est opportun pour l'IHS, tant au niveau régional que départemental, de se pencher sur l'histoire des maisons du peuple, bourses du travail, maisons des syndicats. C'est un des projets de l'IHS de Bretagne dans la perspective d'une publication. Cela nous permettrait de comprendre pourquoi aujourd'hui, certaines UL sont propriétaires de locaux quand d'autres ne l'ont jamais été ; pourquoi et comment d'autres qui en avaient été dépossédés au fil du temps et pourquoi il reste si peu de maisons du peuple, en Bretagne comme dans le reste du pays.

Bilan financier

Le solde arrêté au 31 octobre est de : 1105,01 €

- Débit : 3478,26 €
- Crédit : 3589,00 €

Dépenses

- Remboursements de frais : 1073,32 €
- Reversements à l'IHS national pour les Cahiers : 1027,00 €
- Adhésion à l'IHS national : 80,00 €
- Adhésion à l'IHS Bretagne : 50,00 €
- Loyer plus charges : 1204,14 €
- Frais bancaires : 43,80 €

Recettes

- Uniquement constitué par les cotisations des adhérents : 3589,00 €

Activités – 2023

Interventions :

- 8 février : Congrès FAPT Sud
- 23 juin : Congrès UL Quimperlé
- 4-5 octobre : Congrès FAPT Nord
- 8 décembre : Assemblée annuelle Retraité.e.s CGT Arsenal
- Stage : Participer à la vie de la CGT (anciennement Niveau 1) - Morlaix, Quimper, Brest.

Publications :

- Quatre « Lettres aux adhérents » (janvier, février, juin, octobre)
- Deux « Mémoire Vivante » (avril, novembre)
- Réalisation de la page de présentation de l'IHS CGT 29 pour le site internet de l'Union départementale : <https://finistere.cgt.fr/>
- Journées européennes du Patrimoine à Morlaix.

Participations :

- Le Conseil d'administration de l'IHS CGT 29 s'est réuni quatre fois (17 janvier, 21 mars, 23 mai, 28 septembre).
- Les élus au Conseil d'administration de l'IHS Bretagne ont siégé le 20 février à Lorient et le 3 octobre à St Brieuc.
- Un camarade a participé à l'assemblée générale de l'IHS à Montreuil le 16 mai.
- Six camarades ont participé à l'assemblée générale de l'IHS Bretagne à Rennes le 24 mai.

Perspectives – 2024

2024 est une année d'anniversaires.

Dans notre département, cela concerne deux Maisons du Peuple : Morlaix et Brest

A Brest, une initiative de l'association des amis de la Maison du Peuple est prévue le 17 avril 2024 (74 ans de la mort d'Edouard Mazé). En partenariat avec la Mairie de Brest, une brochure sera éditée à l'occasion des 100 ans de la création de la MdP de Brest. L'IHS CGT 29 participera à l'élaboration de cette publication. *Présentation : Robert Salain.*

A Morlaix, une réédition réactualisée de la brochure déjà existante est prévue pour le centenaire de la MdP. *Présentation : A & A-M Quesseveur.*

A noter l'anniversaire des 110 ans de l'UD56 qui sera célébré le 12 décembre prochain.

Présentation : Colette Perrodo, collectif IHS 56.

En Bretagne, Maisons du Peuple de Vannes, rappel MdP Fougères, St Malo, Rennes ...

Projet : publication régionale IHSB sur ce thème

Présentation : Jacky Colin, président de l'IHSB.

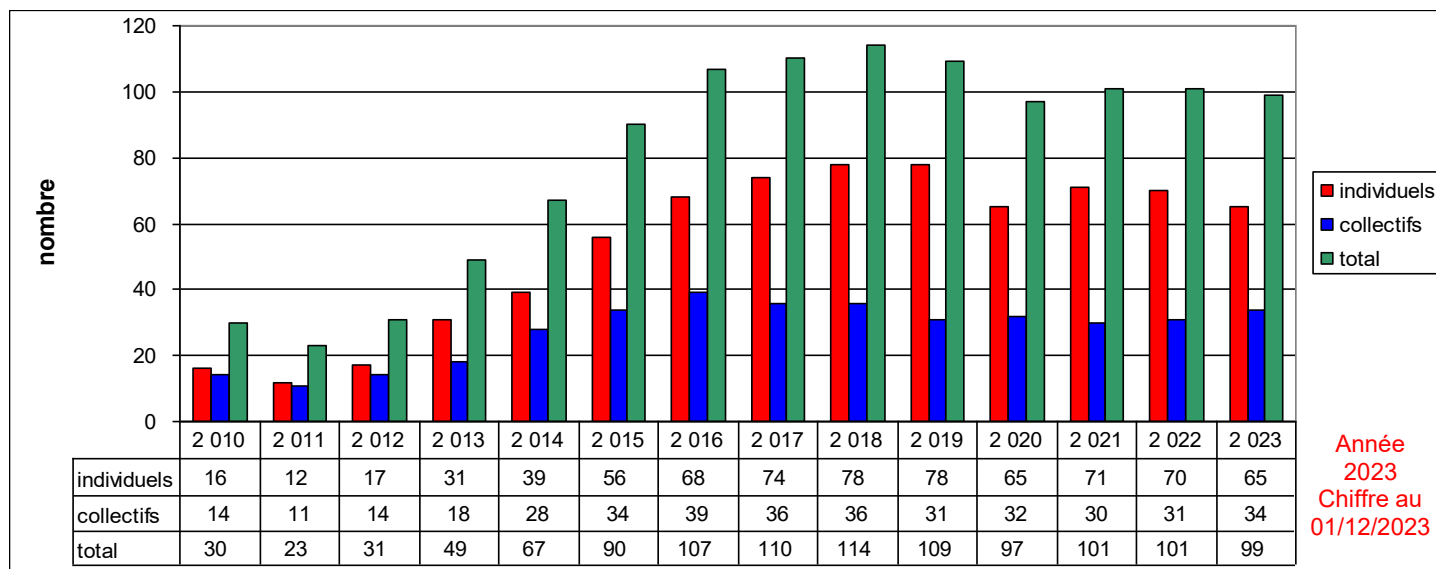
Les cents ans de la grève des sardinières :

Des contacts ont été pris avec Fanny Bugnon, universitaire à Rennes.

Une initiative CGT Douarnenez est envisagée.

Echange ARAC29 – IHS29 : *présentation : Guy Herry*

Evolution des effectifs



Bilan des adhésions à l'IHS au 1er décembre 2023.

Adhésions individuelles : 65 ; Adhésions collectives : 34 ; Rappel au 31 décembre 2022 : 70 + 31

Nous avons réalisé cinq nouvelles adhésions individuelles et une collective.

Quatre UL n'ont pas renouvelé à ce jour. Les adhésions collectives restent néanmoins insuffisantes et pourtant elles sont indispensables à un maillage complet du département. C'est avec cet objectif que tous les syndicats reçoivent notre publication « Mémoire vivante ».

Il reste un mois pour retrouver notre niveau de 2022 et si possible le dépasser !

Dynamique pour 2024 : déjà 5 renouvellements plus une adhésion.

Conclusions



Cette assemblée générale s'est déroulée dans une ambiance studieuse.

Une trentaine de camarades ont participé dont six mandatés par leur syndicat, ce qui est un indicateur encourageant.

Les débats ont été riches, les interventions nombreuses. Notre objectif commun est de tout mettre en œuvre pour développer notre Institut.



Ludovic Morin, secrétaire de l'UD 29 est intervenu sur l'actualité sociale et politique, les attaques gouvernementales tous azimuts et la méthode Macron.

Par ailleurs, il a dressé un panorama de la CGT dans le Finistère qui compte environ 11 000 syndiqués et donc autant d'adhérents potentiels pour l'IHS 29 !

Il a souligné que dans le contexte socio-économique actuel, le syndicalisme est un outil de résistance. Connaître l'histoire sociale s'avère donc nécessaire. Pour cela, il faut inciter les structures à se servir de cet outil en invitant l'IHS dans ses congrès, assemblées générales, stages de formation

Les syndiqués actifs d'aujourd'hui ont un vécu différent de celui de nos anciens. L'histoire sociale se déroule aussi au vingt-et-unième siècle. Il y a nécessité d'en tenir compte dans nos récits.

Les récits mémoriels ont aussi leur importance et doivent nous inciter à échanger avec les associations concernées.



L'assemblée générale s'est terminée par un repas convivial organisé avec brio par Guy Rivière et Bruno Goulian.

Un grand merci à Paul et Gérard de la CGT Brest-Métropole, pour la prestation hôtelière de qualité qu'ils ont assurée sur toute la matinée.

Merci également à Jean-Pierre qui a assuré le pointage et la collecte des chèques pour ce repas.



<https://finistere.cgt.fr/actualites/histoire/ag-de-lihs-29>

Bulletin d'adhésion à l'IHS CGT Finistère

Adhésion 2024 à l'Institut CGT d'histoire sociale du Finistère

Cotisation annuelle 35 €. Cotisation collective : 45 €. Cotisation de soutien : 60 € ou plus.

Nom, prénom

Adresse

Téléphone Courriel

Bulletin d'adhésion à adresser à IHS CGT, Maison du Peuple, 2, place Edouard Mazé, 29200 Brest. Paiement par chèque à l'ordre de IHS CGT Finistère.